Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Ligue Régionale
Grand Est Basketball

Informations sportives

Déclaration des tournois et des rencontres amicales

Procédure 2026/2027 – V4 20260429

Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Les tournois et rencontres amicales

Conformément aux dispositions règlementaires (article 504 des RG de la FFBB) toute rencontre ou tournoi amical entre associations sportives ne pourra être organisé sans l'autorisation de la LRGEB.

Pour pouvoir organiser ou participer à une rencontre ou à un tournoi amical, les clubs doivent être régulièrement affiliées à la FFBB et les joueurs-euses détenir une licence en cours de validité.

RAPPEL : Lorsque des incidents surviennent, à l'occasion d'une rencontre amicale d'un niveau fédéral, l'organisme compétent sera la Commission Fédérale de Discipline. Lorsque des incidents surviennent, à l'occasion d'une rencontre amicale d'un niveau régional ou départemental, l'organisme compétent sera la Commission Régionale de Discipline.

LA PARTICIPATION D'ÉQUIPE ÉTRANGÈRE :

- Les tournois ou rencontres amicales auxquelles participent une (ou plusieurs) association sportive appartenant à une fédération étrangère doivent préalablement obtenir l'autorisation de la FFBB.
- La LRGEB peut autoriser ces rencontres amicales à la condition que le siège du club étranger ne se trouve pas à plus de 100 kilomètres de la frontière limitrophe du CD dont dépend l'organisateur.

LA DECLARATION PREALABLE

L'association sportive qui souhaite organiser un tournoi ou une rencontre amicale devra compléter l'un des formulaires FORMS mis en place par les Commissions Sportives :

- Lien de déclaration d'une rencontre amicale
- Lien de déclaration d'un tournoi amical

Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Les tournois et rencontres amicales

L'ORGANISATEUR DEVRA Y PRÉCISER :

- Le niveau des équipes, le nom et le N° d'affiliation des équipes, la programmation de la rencontre ou des rencontres du tournoi, la date, l'horaire, s'il souhaite ou non la désignation d'arbitres ou d'OTM ;
- Etc..

A RÉCEPTION DU FORMULAIRE :

1. Les Commissions Sportives créeront les rencontres ou les tournois dans le module FBI ;
2. L'Equipe Régionale de Répartition procèdera à la désignation des arbitres. Pour les rencontres avec la participation d'une équipe de Haut Niveau ou d'une équipe étrangère la désignation d'arbitres sera effectuée par la CRO.
3. Le repartiteur OTM du secteur désignera, le cas échéant, les OTM. La désignation d'OTM est obligatoire pour toutes rencontres HN.

LES ARBITRES

En complétant le formulaire FORMS l'organisateur indiquera s'il souhaite la désignation d'arbitres, le nombre d'arbitres à désigner et/ou le nom des arbitres dont il souhaiterait avoir la présence.

1. Tout arbitre officiant sur une rencontre ou un tournoi amical devra avoir été au préalable, soit désigné par la « l'Equipe Régionale de Répartition », soit avoir été validé par elle.
2. Pour chaque tournoi ou rencontre amicale l'Equipe Régionale de Répartition adressera via FBI à (aux) l'arbitre une convocation. Convocation qui vaut validation.
3. Pour toute désignation d'arbitres l'Equipe Régionale de Répartition donnera, si possible, à niveau de compétence égale la préférence aux arbitres des clubs en présence.
4. En l'absence d'une déclaration via les formulaires FORMS l'Equipe Régionale de Répartition ne désignera pas d'arbitre et, de ce fait, il n'y aura pas accord pour qu'un arbitre officie sur ces rencontres.

Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Les tournois et rencontres amicales

L'arbitre qui passera outre ces dispositions et qui officiera sur une rencontre ou un tournoi amical organisé sans autorisation préalable engage sa propre responsabilité et assumera seul toutes les conséquences en cas d'accident ou d'incident.

- *Un arbitre officiant sur une rencontre amicale sans être désigné sera sanctionné d'une pénalité financière du montant de l'indemnité en fonction du niveau arbitré». (Statut de l'Arbitre 25-26).*

BARÈME ET INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Un barème « rencontres amicales » validé par le Bureau Régional a été mis en place. Celui-ci s'applique à toutes les rencontres amicales et tournois dans la LRGEB. *Voir en fin de d'information*

MODULE FBI V2

Comme pour toutes rencontres officielles, les tournois et les rencontres amicales ainsi que les arbitres qui officieront sur celles-ci, seront saisis et consultables dans le module FBI.

FBI ; Compétition ; Saisi des résultats ; (division et/ou date) ; Lancer la recherche.

Les rencontres et les tournois seront regroupés dans FBI par niveau :

Amicales 1 - Betlic Elite / Masculin	**Désignations des arbitres par la CRO**
Amicales 2 - L B W L / Féminin	
Amicales 3 - Pro B / Masculin	
Amicales 4 - NM1-NM2-Espoirs / Masculin	**Désignations des arbitres par l'Equipe Régionale de répartition**
Amicales 5 - LF2-NF1 / Féminin	
Amicales 6 - NF2 / Féminin	
Amicales 7 - NM3-Espoirs Pro B / Masculin	
Amicales 8 - NF3 / Féminin	
Amicales 9 - Régionale masculine-RMU21	
Amicales 10 - Régionale féminine-RFU21	
Amicales Régionale jeunes suivi de la catégorie (13, 15, 18)	
Amicales CF jeunes suivi de la catégorie (13, 15, 18)	

Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Les tournois et rencontres amicales

E-MARQUE

Pour tout tournoi et rencontre amical une feuille de marque « e-Marque » devra être mise en place :

- soit une feuille e-Marque téléchargée et générée via FBI ;
- soit une feuille e-Marque créée ;

et celle-ci devra obligatoirement être mise en ligne (comme pour toutes rencontres officielles) ou, à défaut, le dossier export de la rencontre avec la feuille en version PDF devra être adressé, aux Commissions Sportives Régionales.

LA PROCÉDURE

Toute demande d'organisation d'une rencontre amicale ou d'un tournoi devra être adressée aux Commissions Sportives (seniors et/ou jeunes) **à plus de 15 jours** de la date de la rencontre ou du tournoi. Toutes les demandes et toutes les modifications ne seront plus gérées au delà de cette date.

Un formulaire doit être complété par rencontre ou par tournoi.

- Pour les tournois, le formulaire est limité à la participation de 4 équipes. S'il y a plus de 4 équipes participantes, la déclaration du tournoi devra se faire via un E-Mail.
- Le nom des équipes et des clubs doit être indiqué en « toutes lettres ». Pas d'abréviation.

Seules les adresses de messagerie des Commissions Sportives sont à utiliser pour tout ce qui concerne les rencontres amicales :

Rencontres et tournois seniors : **cs.seniors@lrgeb.fr**

Rencontres et tournois jeunes **:** **cs.jeunes@lrgeb.fr**

Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Les tournois et rencontres amicales

Pour la désignation des arbitres, seules les indisponibilités saisies par les arbitres, **à plus de 21 jours,** dans le module FBI seront pris en compte.

- Toutes les désignations se font à **J -15** et font l'objet de l'envoi d'une convocation à ou aux arbitres ainsi qu'au club demandeur ou organisateur.
- Les indisponibilités communiquées par un autre moyen d'information seront ignorées.
- Seule l'adresse de messagerie de l'Equipe Régionale de Répartition est à utiliser pour tout ce qui concerne la désignation sur ces rencontres amicales : **repartition@lrgeb.fr**

Semaine N0	Semaine N1	Semaine N2	Semaine N3
LUNDI	LUNDI	LUNDI	LUNDI
MARDI	MARDI	MARDI	MARDI
MERCREDI	MERCREDI	MERCREDI	MERCREDI
JEUDI	JEUDI	JEUDI	JEUDI
VENDREDI	VENDREDI	VENDREDI	VENDREDI
SAMEDI	SAMEDI	SAMEDI	SAMEDI
DIMANCHE	DIMANCHE	DIMANCHE	DIMANCHE
Traitement des déclarations de rencontre amicale ou de tournoi programmé pour être joué en semaine N2.	Traitement des déclarations de rencontre amicale ou de tournoi programmé pour être joué en semaine N3.	Traitement des déclarations de rencontre amicale ou de tournoi programmé pour être joué en semaine N4.	Traitement des déclarations de rencontre amicale ou de tournoi programmé pour être joué en semaine N5…
Création des rencontres dans FBI.	Création des rencontres dans FBI.	Création des rencontres dans FBI.	Création des rencontres dans FBI.
Désignation des arbitres.	Désignation des arbitres.	Désignation des arbitres.	Désignation des arbitres.
Envoi des convocations	Envoi des convocations	Envoi des convocations	Envoi des convocations

Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Les tournois et rencontres amicales

Il ne sera donné aucune suite à toute correspondance adressée à une autre adresse de messagerie (personnelle ou générique commission) et à tout autre moyen de communication (téléphone par exemple).

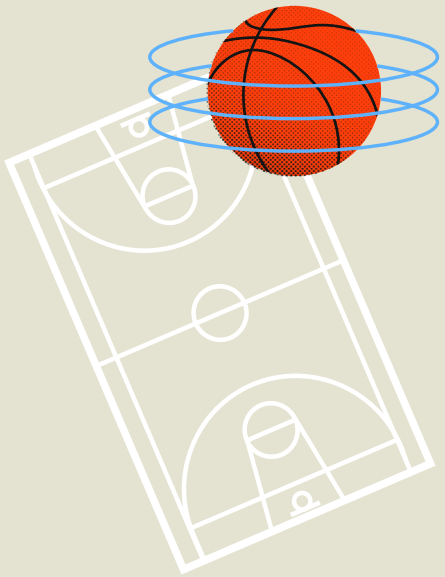
Seules les indemnités figurant sur la convocation sont à régler par les organisateurs.

L'autorisation d'organiser un tournoi ou une rencontre amicale n'engage en rien la responsabilité de la Ligue (Art. 6 des Règlements Généraux de la LRGEB).

Les Commissions Sportives Régionales Seniors et Jeunes

Barème des rencontres amicales

NM2+Espoirs + LF2 + NF1	70€	0,40€	Barème Fédéral Dispositions financières 2026-2027
NF2 + NM3 + Es Prob	55€	0,40€	
NF3 + Jeunes CF	45€	0,40€	
OTM HN + NM1	35€	0,40€	
OTM LF2 + NM2 + Espoirs	25€	0,40€	
OTM NF1 + 2 + 3 + NM3 + CF J	20€	0,40€	
Régionale SM + U21 + SF	25€	0,40€	Barème Régional – Dispositions financières 2025-2026 (Dans l'attente de la validation des DP LRGEB 2026-2027)
Jeunes CR	20€	0,40€	



Ligue Régionale
Grand Est Basketball

FFBB
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

